

## 27 | Guide de survie du notaire face à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

### Publics

Tout public

### Niveau



### Prix

105 € HT soit 126 € TTC

### Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

### Méthode pédagogique :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

### Objectifs :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre l'environnement normatif et institutionnel de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Appréhender les fondamentaux de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Connaître les obligations d'un notaire / d'un collaborateur en matière de LCB-FT
- Identifier les critères de risque

### Méthodes d'évaluation :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

### Moyens techniques :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

### Modalités et délais d'accès :

- Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 24 juin.
- À l'issue de votre inscription, vous recevrez la confirmation d'inscription accompagnée de la convention de formation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

### Formateur :

**Mathieu SEYFERT & Coline CADOUOT-ULLIEL**,  
Juristes consultants au sein du CRIDON LYON  
et animateurs de formations

## PROGRAMME

3h30

Introduction

- Choix des mesures de vigilance en fonction du risque

### I. Obligation de vigilance

#### A. Management de la vigilance au sein de l'office

- Evaluer et classer les risques
- Mise en place de procédures dans l'office
- Se former, former et informer les collaborateurs de l'office

#### B. Management de la vigilance Dossier

- Relation d'affaire
- Identification et vérification d'identité des parties et du bénéficiaire effectif

### II. Obligation de déclaration et d'information

- Quand ?
- Qui ?
- A qui ?
- Comment
- Et après... ?